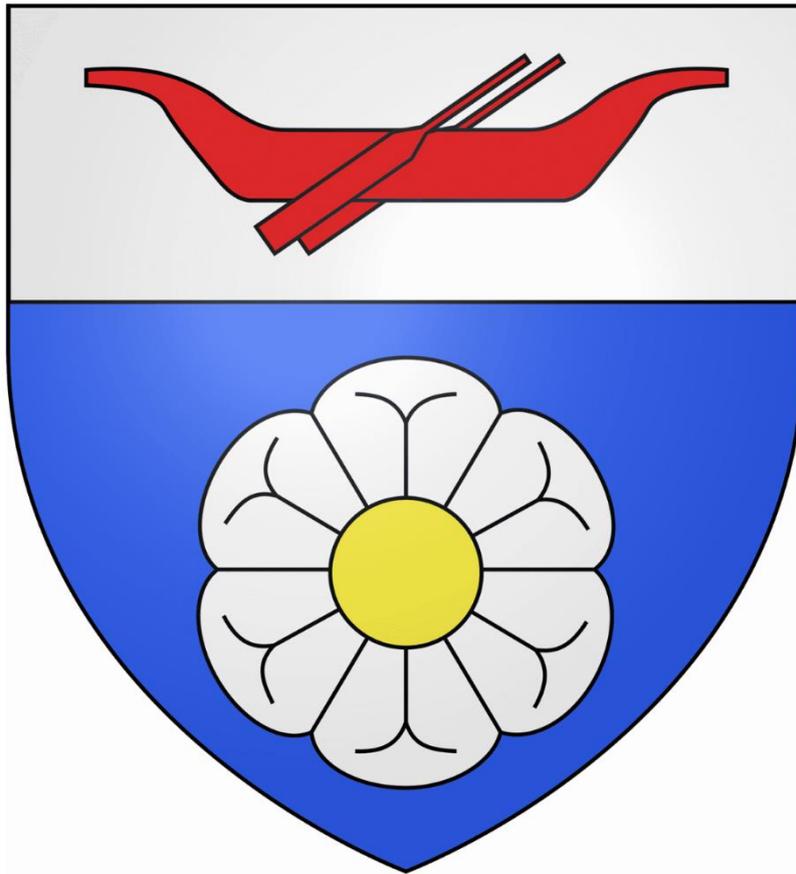


SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL



**DU MARDI 24 JUIN 2025 A 20H
A LA MAIRIE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 juin 2025 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry LITZLER, Maire.

Monsieur le Maire remercie les membres présents et salue le public, ainsi que la représentante de la presse écrite et les agents communaux.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a eu aucune question concernant l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de ce soir.

Monsieur le Maire propose de nommer M. Frédéric HAEGELE secrétaire de séance, mission que ce dernier accepte et qui est validé par les autres membres du Conseil Municipal présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h02.

Présents :

Monsieur Thierry LITZLER, Mme Nadine WOGENSTAHL, Mme Sandrine POLLINA, M. Denis RAMSTEIN, M. Georges MUHLEBACH, M. Richard WERY, M. Farid BOUDELAL, M. Nicolas DEBARRE, M. Frédéric HAEGELE, Mme Gaëlle FREY, M. Rodolphe SCHIBENY, Mme Cathie SIGRIST-LABAS, Mme Valérie VONARX et M. Gilles BISSELBACH.

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Mme Sophie GALKINE
M. Stéphane REIBEL

Absent non excusé :

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Ronald SCHNEEMANN qui a donné procuration à M. Thierry LITZLER

Secrétaire de la Séance :

M. Frédéric HAEGELE – Conseiller Municipal
M. Aristio STUDER – Chargé de Missions
Mme Mélody FERRARO – Adjointe administrative



ORDRE DU JOUR

POINT 1 – ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

1.01 Approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 03/04/2025

POINT 2 – INFORMATIONS OFFICIELLES

POINT 3 – ORGANISATION DES ELUS

3.01 Élection d'un nouvel Adjoint au Maire

3.02 Élection n°2 d'un nouvel Adjoint au Maire (sous réserve)

3.03 Informations concernant les missions des Conseillers Municipaux Délégués

3.04 Mise à jour des membres du Comité consultatif « Sécurité Civile »

POINT 4 – PERSONNEL COMMUNAL

4.01 Révision du tableau RIFSEEP

4.02 Création d'un poste d'Adjoint Administratif

POINT 5 – URBANISME

5.01 Rétrocession de voirie dans le domaine public communal

POINT 6 – FINANCES

6.01 Subventions aux Associations du village

6.02 Subventions à caractère social

6.03 Subventions aux autres organismes

POINT 7 – PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA SYNTHESE DES RAPPORTS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PUBLIES EN 2023

7.01 Présentation du rapport d'observations définitives de la synthèse des rapports de la Chambre Régionale des Comptes publiés en 2023

POINT 8 – RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMITES CONSULTATIFS

POINT 9 – RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION-TERRES D'AVENIR

POINT 10 – RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES

POINT 11 – CALENDRIER

POINT 12 – DIVERS



POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

1.01 Adoption du compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 03 avril 2025

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la séance du 03 avril 2025 soulève des observations.

Aucune remarque n'est faite.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés (0 ABSTENTION – 1 CONTRE : Mme SIGRIST-LABAS – 13 POUR) :

✓ **APPROUVE** le compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 03 avril 2025.

POINT 2 – INFORMATIONS OFFICIELLES

- Tirage au sort des jurés d'assises

Monsieur le Maire informe avoir procédé, après l'avoir annoncé sur le site Internet de la Commune et par voie de presse, au tirage au sort de la liste des jurés d'assise 2026 en salle des mariages le lundi 16 juin 2025 à 20h.

Il précise que cela est demandé chaque année par la Cour d'Appel et qu'il convient de tirer au sort six personnes habitant la commune et ayant plus de 23 ans.

Ont été tirés au sort :

- Mme Iléana WINTER ;
- M. Jean-Martin SPENLE ;
- M. Vladimir KHATLAMADZHIEV ;
- M. Zoran ANDJELKOVIC ;
- M. Robert BERNHARD ;
- M. Thierry WECKNER.

Ces six personnes ont été informées par courrier qu'elles ont été tirées au sort et doivent maintenant nous fournir leur profession. Toutes ces informations seront ensuite envoyées à la Cour d'Appel avant le 15 juillet prochain.

- Marché public des photocopieurs

Le marché public des photocopieurs qui a été relancé le 28 mars dernier a été remporté par la société TOSHIBA REGION NORD EST qui est à pied d'œuvre depuis lundi le 16 juin 2025.



La Commune dispose de six photocopieurs à savoir 2 en Mairie, 2 au groupe scolaire, 1 au périscolaire et 1 à la Police municipale.

La durée du marché est de 36 mois soit trois ans et le coût estimatif à l'année est d'environ 24 000 €.

Monsieur le Maire précise que TOSHIBA REGION NORD EST a été retenu en tant que candidat le mieux disant.

- **Subventions scolaires**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2023 pour une participation financière d'un montant de 40 € par collégien ou par lycéen pour les voyages scolaires d'élèves habitant Rosenau.

Il indique avoir reçu trois demandes du Lycée Jean Mermoz :

Les séjours faisant l'objet de demandes de subventions sont les suivants :

- Séjour à Paris du 02 au 04 avril : 4 jeunes de Rosenau soit $4 \times 40 = 160$ €
- Séjour à Marseille du 30 avril au 04 mai : 1 jeune de Rosenau soit $1 \times 40 = 40$ €
- Séjour en Suisse du 14 au 16 mai : 3 jeunes de Rosenau soit $3 \times 40 = 120$ €

Soit un total de 320 € qui seront reversés prochainement au Lycée Jean Mermoz.

Monsieur le Maire salue Monsieur Richard WERY, Conseiller Municipal Délégué qui rejoint l'assemblée à 20h12 conformément à ce qu'il avait annoncé en raison de contraintes professionnelles.

- **Démission de Monsieur Rodolphe SCHIBENY, 2^e Adjoint au Maire**

Monsieur SCHIBENY a annoncé à Monsieur le Maire en date du 07 mai 2025 de sa volonté de démissionner de son poste d'Adjoint au Maire et de quitter le Groupe Majoritaire, tout en continuant à siéger au Conseil Municipal.

Monsieur SCHIBENY a officialisé cette décision par courrier du 04 juin 2025 réceptionné en Mairie de Rosenau le 13 juin 2025, en précisant qu'il a décidé de rejoindre le Groupe Minoritaire.

Monsieur le Maire remercie Rodolphe SCHIBENY pour son investissement tout au long de ses 11 années de collaboration et le remercie également d'avoir eu la correction de lui en avoir parlé avec quelques semaines d'avance par rapport à sa décision écrite, cela en signe de leur amitié de plus de 40 ans.

Comme le veut la réglementation, le courrier de démission de Monsieur SCHIBENY a été envoyé à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, fonction qui est actuellement vacante et qui est assurée par le Secrétaire Général, Préfet par interim. Ce dernier a accepté la démission de Monsieur SCHIBENY par courrier daté du 20 juin 2025 et reçu en mairie le mardi 24 juin 2025.



POINT 3 - ORGANISATION DES ELUS

3.01 Élection d'un nouvel Adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 28 mai 2020 portant création de 5 postes d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération du 28 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

Vu la délibération du 05 mars 2024 supprimant le poste de 5^{ème} Adjoint au Maire,

Vu la lettre de démission de Monsieur Rodolphe SCHIBENY des fonctions d'Adjoint au Maire, en date du 04.06.2025, transmise à Monsieur le Préfet et acceptée par le représentant de l'État le 20.06.2025,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Monsieur Rodolphe SCHIBENY, par l'élection d'un nouvel adjoint au maire.

Il rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Les candidatures doivent être de même sexe que l'élu dont le poste est devenu vacant.

Les candidatures seront acceptées jusqu'au moment de la séance.

Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est élu (article L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le Conseil Municipal compose le Bureau de vote.

Madame Nadine WOGENSTAHL, 1^{ère} Adjointe, est désignée assesseure en sa qualité de doyen d'âge du Conseil Municipal et Madame Gaëlle FREY est désignée seconde assesseure en sa qualité de benjamine du Conseil Municipal.

Monsieur Gilles BISSELBACH est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Denis RAMSTEIN.
Aucune autre candidature ne s'est déclarée.



1^{er} tour de scrutin :

Sous la présidence de M. LITZLER Thierry, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) : 2

Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 12

Majorité absolue : 7

Nombre de suffrages obtenus

Nom et Prénom des candidats	En chiffres	En lettres
RAMSTEIN Denis	12	Douze

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (12 POUR),

- ✓ **DÉSIGNE** Monsieur Denis RAMSTEIN 2^e Adjoint au Maire ;
- ✓ **PREND ACTE** que les missions de Monsieur Denis RAMSTEIN, 2^e Adjoint au Maire, seront fixées par arrêté municipal ultérieurement.

3.02 Élection n°2 d'un nouvel Adjoint au Maire (sous réserve)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Monsieur le Maire constate que le poste de 4^{ème} Adjoint au Maire est vacant à la suite du vote du point 3.01 de la présente séance et qu'il convient donc de le pourvoir.

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Les candidatures doivent être de même sexe que l'élu dont le poste est devenu vacant ;

Les candidatures seront acceptées jusqu'au moment de la séance.

Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est élu (article L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Le Bureau de vote, étant déjà composé, il est procédé au déroulement du vote.



Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Georges MUHLEBACH, 1^{er} Conseiller Municipal Délégué.

Aucune autre candidature ne s'est déclarée.

1^{er} tour de scrutin :

Sous la présidence de M. LITZLER Thierry, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) : 3

Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 12

Majorité absolue : 7

Nombre de suffrages obtenus

Nom et Prénom des candidats	En chiffres	En lettres
Georges MUHLEBACH	12	Douze

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (12 POUR),

- ✓ **DÉSIGNE** Monsieur Georges MUHLEBACH 4^e Adjoint au Maire ;
- ✓ **PREND ACTE** que les missions de Monsieur Georges. MUHLEBACH, 4^e Adjoint au Maire, seront fixées par arrêté municipal ultérieurement.

3.03 Informations concernant les missions des Conseillers Municipaux Délégués

Monsieur le Maire explique que suite à l'élection de Monsieur Georges MUHLBACH en tant que 4^e Adjoint au Maire, le poste de 1^{er} Conseiller Municipal Délégué (CMD) qu'il occupait est désormais vacant et qu'il convient de le pourvoir. Le Maire prendra ainsi dès le 25 juin un arrêté municipal nommant Monsieur Richard WERY, jusqu'à présent 2^e Conseiller Municipal Délégué, au poste de 1^{er} CMD.

Cette promotion rendant vacant le poste de 2^e CMD dernièrement occupé par Monsieur Richard WERY, il convient également de le pourvoir.

À cet effet, Monsieur le Maire prendra dès le 25 juin un arrêté municipal nommant Madame Madame Gaëlle FREY, CMD en charge du suivi du plan communal de sauvegarde.

Monsieur Farid BOUDELAL, 3^e CMD en charge du Devoir de Mémoire conserve son rang.

Le Maire souligne que cette petite réorganisation au niveau des Conseillers Municipaux Délégués permet également d'avoir à nouveau la parité au sein des CMD.



3.04 Mise à jour des membres du Comité Consultatif « Sécurité Civile »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 décembre 2024 par laquelle a été créée le Comité Consultatif « Sécurité Civile », composé comme suit :

- **Pour le collège des élus :** le Maire, membre de droit et Président, M. Rodolphe SCHIBENY, Adjoint au Maire en charge de la Thématique et issu du Groupe Majoritaire, Mme Valérie VONARX au titre du Groupe Minoritaire, et Mme Sophie GALKINE au titre des conseillers municipaux indépendants ;
- **Pour le collège des personnes qualifiées :** 1 représentant(e) de la Protection civile, 1 représentant(e) du monde médical, 1 représentant(e) des Sapeurs-Pompiers volontaires ou professionnels en activité ou retraité, 1 représentant(e) des acteurs économiques locaux.

Suite à la décision de M. Rodolphe SCHIBENY de quitter le groupe majoritaire, il convient de le remplacer au sein de ce comité par un autre membre du groupe majoritaire.

Monsieur le Maire rappelle encore que conformément au Règlement Intérieur et à la jurisprudence, la composition des membres des comités consultatifs est validée par un vote à mains levées.

Un poste est à pourvoir. Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Gaëlle FREY. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

La candidature de Madame Gaëlle FREY a recueilli 0 abstention, 1 voix contre et 14 voix pour.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à la majorité absolue des suffrages exprimés (0 ABSTENTION – 1 CONTRE : Mme SIGRIST-LABAS – 14 POUR),

- ✓ **DESIGNE** Madame Gaëlle FREY, membre du Comité Consultatif « Sécurité Civile ».

POINT 4 – PERSONNEL COMMUNAL

4.01 Révision du Tableau du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88 ;



- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée ;
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
- Vu la circulaire NOR RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu la circulaire ministérielle du 03 avril 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique territoriale ;
- Vu l'avis du comité technique en date du 04/10/2018 (DIV en 2018/68) ;

Considérant que le RIFSEEP se compose de deux parties :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et qui constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire ;
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Considérant que la collectivité a mis en place par délibérations du 11 décembre 2018, du 21 juillet 2022 et du 10 mars 2025 le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- Prendre en compte le positionnement hiérarchique des agents, au regard de l'organigramme ;
- Reconnaître les spécificités de certains postes ;
- Susciter l'engagement des collaborateurs ;

Considérant qu'il convient d'ajouter à ce tableau le cadre d'emploi d'agent social créé au cours de la séance à huis clos du 10 mars 2025 :

Décide

I Pour l'attribution du RIFSEEP - IFSE :

À chaque groupe de fonctions correspond les montants plafonds suivants :



Groupe De fonctions	Cadre d'Emplois Territoriaux	Fonctions de Groupe		Plafond Annuel IFSE	Plafond légal max. IFSE	Plafond proposé IFSE
A	<i>Attachés Principaux</i> <i>Attachés</i>	G1	Fonctions de Direction Générale	18 000 €	36 000 €	24 000 €
		G2	Fonctions de chargé de mission, d'experts et d'adjoint au chef de service	16 000 €	32 000 €	20 000 €
B	<i>Rédacteurs</i> <i>Techniciens</i> <i>Animateurs</i> <i>Educateur des APS</i>	G1	Fonctions d'encadrement de proximité	14 000 €	17 480 €	17 480 €
		G2	Fonctions d'expertise spécifique	12 000 €	16 015 €	16 015 €
	<i>Adjoints administratifs</i> <i>Agents de maîtrise</i> <i>Adjoints techniques</i>	G1	Fonctions d'encadrement de proximité	7 090 € (agent logé)	7 090 € (agent logé)	7 090 € (agent logé)
				11 000 €	11 340 €	11 340 €
C	<i>Adjoints du patrimoine</i> <i>Adjoints d'animation</i> <i>ATSEM</i> <i>Opérateur des APS</i> Fonctions d'encadrement de proximité <i>Agent Social</i>	G2	Fonctions d'expertise opérationnelle	11 000 €	10 800 €	10 800 €
		G3	Fonctions de polyvalence opérationnelle et d'intervention de proximité avec (ancienneté ou expérience) de + 10 ans au titre de sa carrière professionnelle	9 000 €	10 800 €	10 800 €
	<i>Adjoints techniques</i>	G4	Fonctions de polyvalence opérationnelle	7 000 €	10 800 €	10 800 €



C	<i>Adjoints d'animation Adjoints administratifs Opérateur des APS Agent Social</i>	et d'intervention de proximité avec (ancienneté ou expérience) de -10 ans au titre de sa carrière professionnelle		
----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Les montants sont établis pour un agent exerçant ses fonctions à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel ou à temps non complet.

Les autres éléments relatifs au RIFSEEP restent inchangés.

II. Pour l'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

À chaque groupe de fonctions correspond les montants plafonds suivants :

Groupe De Fonctions	Cadre d'Emplois Territoriaux	Fonctions de Groupe		Plafond Annuel CIA
A	<i>Attachés Principaux Attachés</i>	G1	Fonctions de Direction Générale	1 800 €
		G2	Fonctions de chargé de mission, d'experts et D'adjoint au chef de service	1 600 €
B	<i>Rédacteurs Techniciens Animateurs Éducateur des APS</i>	G1	Fonctions d'encadrement de proximité	1 400 €
		G2	Fonctions d'expertise spécifique	1 200 €
	<i>Adjoints administratifs Agents de maîtrise Adjoints techniques</i>	G1	Fonctions d'encadrement de proximité	1 100 €



C	<i>Adjoints du patrimoine Adjoints d'animation ATSEM Opérateur des APS Agent Social</i>	G2	Fonctions d'expertise opérationnelle	1 000 €
		G3	Fonctions de polyvalence opérationnelle et d'intervention de proximité avec (<i>ancienneté ou expérience</i>) de + 10 ans de carrière professionnelle	800 €
C	<i>Adjoints techniques Adjoints d'animation Adjoints administratifs Opérateur des APS Agent Social</i>	G4	Fonctions de polyvalence opérationnelle et d'intervention de proximité avec (<i>ancienneté ou expérience</i>) de -10 ans de carrière professionnelle	600 €

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés (1 ABSTENTION : Mme SIGRIST-LABAS – 0 CONTRE – 14 POUR) :

- ✓ **APPROUVE** les deux tableaux tels que présentés ci-dessus pour une application à compter du 1^{er} juillet 2025.

4.02 Création d'un poste d'Adjoint Administratif

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'arrivée en fin de contrat à durée déterminée de deux agents au sein du pôle administratif qui donnent entière satisfaction et qu'il convient de titulariser au grade d'Adjoint Administratif ;



Compte tenu du tableau des emplois qui ne dispose que d'un seul poste d'Adjoint Administratif de libre ;

Il convient de créer l'emploi correspondant :

VU la loi n° 83.634 du 13.07.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84.53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment, son article 3,

VU le budget communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés (1 ABSTENTION : Mme SIGRIST-LABAS – 0 CONTRE – 14 POUR) :

- ✓ **APPROUVE** la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1^{er} août 2025 ;
- ✓ **MODIFIE** comme suit le tableau des emplois :

POLE ADMINISTRATIF

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	POURVU
Adjoint Administratif	35/35 ^{ème}	2	3	1

POINT 5 - URBANISME

5.01 Rétrocession de voirie dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle la création du nouveau lotissement sis rue du Soleil porté par la société Terre et Développement à partir de 2016.

Tous les lots sont à présent construits ou en voie d'achèvement, tout comme la voirie et le réseau d'éclairage public.

Monsieur le Maire et M. MUHLEBACH, accompagnés par des agents communaux, se sont rendus sur site à la rencontre des responsables de la société Terre et Développement et ont pu constater la conformité et le bon état de la voirie en février 2025. Des tests d'éclairage ont été réalisés aux mois d'avril et mai 2025. Celui-ci est désormais en conformité.



Monsieur le Maire propose donc de procéder à la rétrocession de la voirie de la rue du Soleil pour sa partie privée dans le domaine public communal du n°06 au n°28, soit environ 290 mètres linéaires de voirie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés (0 ABSTENTION – 0 CONTRE – 15 POUR) :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches pour la rétrocession de la voirie de la rue du Soleil dans le domaine public communal.

POINT 6 – FINANCES

6.01 Subventions aux associations du village

Monsieur le Maire annonce que les trois points suivants sont dédiés aux subventions aux associations du village, les associations à caractère sociale et les associations extérieures. Avant de passer la parole à Mme Sandrine POLLINA, il explique les règles de fonctionnement appliquées cette année pour le vote des subventions puisque certaines ont été attaquées l'an dernier par Mme SIGRIST-LABAS. Il précise que cette affaire est toujours en instance devant le tribunal administratif et qu'il n'y a pas lieu de faire d'autres commentaires à ce sujet.

Monsieur le Maire explique les règles pour se déporter en cas de vote et rappelle les fonctions visées par le déport (président, vice-président, trésorier ou secrétaire...).

Les bonnes pratiques et les jurisprudences en la matière sont connues et rappelées par l'Association des Maires de France (AMF) et la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

Monsieur le Maire demande à Mme Sandrine POLLINA, Adjointe en charge de l'Animation et de la Vie Associative, de présenter les propositions de la Commission qui s'est réunie le 11 juin 2025.

Associations	Subventions	Abstention	Déport
Atomic Dart's	3 700 €		M. Richard WERY
FC Rosenau 1946	6 000 €		
Karaté Club Rosenau	1 300 €		Mme Sandrine POLLINA ; Mme Cathie SIGRIST-LABAS
Rosenau Basket Club	1 200 €		M. Georges MUHLEBACH
Tennis Club Rosenau	4 700 €		
Tennis de Table Rosenau	6 900 €		
Total 1	23 800 €		

Balades et Photos	250 €		
Club Bouliste Rosenau	400 €		



Steblé	250 €		
Total 2	900 €		

OMSCAL La Roselière	17 000 €		Mme Sandrine POLLINA ; Mme Nadine M. Farid BOUDELAL ; WOGENSTAHL ; M. Denis RAMSTEIN ; Mme Valérie VONARX ; M. Richard WERY ; M. Thierry LITZLER
Total 3	17 000 €		

Amicale Donneurs de Sang	200 €		M. Thierry LITZLER ; Mme Nadine WOGENSTAHL
Conseil de Fabrique	1 200 €		M. Thierry LITZLER
Total 4	1 400 €		

TOTAL GENERAL	43 100 €		
----------------------	-----------------	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés et tenant compte des déports :

- ✓ **VALIDE** le tableau ci-dessus ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents pour l'application de la présente délibération.

POINT 6 -FINANCES

6.02 Subventions à caractère social

Monsieur le Maire demande à Mme Nadine WOGENSTAHL, 1^{ère} Adjointe au Maire, de présenter les propositions de la Commission « Social et Solidarités » qui s'est réunie le 12 juin 2025.

Nom de l'association	Subvention	Abstention	Déport
APA MAD	250 €		
APA LIB	250 €		
ENTRAIDE FEMMES 68	500 €		
DELTA REVIE	150 €		M. Georges MUHLEBACH ; M. Rodolphe SCHIBENY
BANQUE ALIMENTAIRE	500 €		



AIDES	50 €		
RESTOS DU CŒUR	400 €		
AFAPEI BARTENHEIM	200 €		
CHIENS GUIDES D'AVEUGLES	50 €		
UNIAT	300 €		
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	100 €		
PROTECTION CIVILE 68	200 €		
CONFERENCE ST VINCENT DE PAUL	1 200 €		
CENTRE EUROPEEN DU DIABETE	100 €		
ACCORD 68	100 €		
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	100 €		
SEPIA	100 €		
ALSACE INCITATION DEFIBRILLATEUR	50 €		M. Rodolphe SCHIBENY
PAS A PAS	100 €		
CARITAS	100 €		
LIGUE CONTRE LE CANCER	200 €		Mme Valérie VONARX
Total	5 000 €		

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés et tenant compte des déports :

- ✓ **VALIDE** le tableau ci-dessus ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents pour l'application de la présente délibération.

POINT 6 -FINANCES

6.03 Subventions aux autres associations

Monsieur le Maire présente les deux partenaires avec lesquels la Commune travaille depuis de nombreuses années et propose de reconduire les sommes versées les années précédentes.

Nom de l'Association	Subvention	Abstention	Déport
Petite Camargue Alsacienne	1 500.00		M. Thierry LITZLER ; M. Georges MUHLEBACH



Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes	300.00		Mme Cathie SIGRIST-LABAS
TOTAL	1 800.00		

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés et tenant compte des déports :

- ✓ **VALIDE** le tableau ci-dessus ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents pour l'application de la présente délibération.

POINT 7 – PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA SYNTHESE DES RAPPORTS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PUBLIES EN 2023

7.01 Présentation du rapport d'observations définitives de la synthèse des rapports de la Chambre Régionale des Comptes publiés en 2023

Monsieur le Maire rappelle que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2017 à 2021 a été présenté aux élus lors de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2023, et que le bilan des actions mises en place a été présenté lors de la séance du 18 juillet 2024.

Monsieur le Maire a reçu en date du 31 mars 2025 le rapport d'observations définitives de la synthèse des rapports de la Chambre Régionale des Comptes publiés en 2023. Il n'a donc pas été possible de l'envoyer dans les délais réglementaires aux élus pour l'évoquer lors de la séance du 03 avril 2025, c'est pourquoi il sera présenté à cette séance.

Monsieur le Maire rappelle que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2017 à 2021 n'a relevé aucune malversation, aucune erreur, ni aucune situation justifiant une quelconque poursuite. Il ajoute que la Commune avait effectivement abondé par prudence un financement, ce que la Chambre Régional des Comptes n'avait pas jugé nécessaire.

Par conséquent, le Maire fait lecture du courrier qu'il a adressé au Président de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est :

« J'accuse bonne réception en date du 30 janvier 2025 de votre courrier du 28 janvier 2025 concernant le rapport d'observations définitives relatif à la synthèse des rapports en 2023 sur l'axe particulier du pilotage des investissements, et je vous en remercie.

Après lecture attentive de ce rapport, je vous indique n'avoir aucun commentaire particulier à faire par rapport à la remarque concernant la Commune de Rosenau.

Cependant, je profite de l'occasion pour souligner à nouveau la qualité d'écoute de nos deux interlocuteurs et les remercier pour leurs conseils avisés. »

Comme le prévoit la réglementation, il appartient au Maire de présenter ce nouveau rapport.



À l'issue de la présentation de Monsieur le Maire, celui-ci invite les membres du Conseil Municipal à débattre sur la présentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après discussion sur la présentation,

- ✓ **PREND ACTE** de la présentation par Monsieur le Maire du rapport d'observations définitives de la synthèse des rapports de la Chambre Régionale des Comptes publiés en 2023, ainsi que de la tenue du débat qui s'en est suivi.

POINT 8 – RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMITES CONSULTATIFS

Activité économique et développement durable

Monsieur le Maire attend une date pour une visite d'entreprise que le patron doit lui communiquer prochainement.

Commission aménagements urbains et travaux

Plus que des mots, Monsieur le Maire invite chacun à passer Rue du Ruisseau pour voir l'avancée des travaux.

Commission finances et affaires budgétaires

Aucun point particulier. Le Maire indique que le budget est exécuté normalement.

Commission cadre de vie et patrimoine

Nadine WOGENSTAHL indique que la Commission s'est dernièrement réunie et a eu droit à une présentation en matière d'embellissement du village (cimetière, décorations, différents petits travaux...).

Commission affaires sociales

Nadine WOGENSTAHL rappelle que la Commission s'est réunie pour travailler sur les subventions versées aux associations. Au courant du mois de juillet, la Commission étudiera déjà les colis de Noël.

Affaires scolaires

Nadine WOGENSTAHL annonce une « excellente » nouvelle : les effectifs de l'école maternelle sont en hausse.

Monsieur le Maire confirme que cette hausse permet de consolider l'ensemble du groupe scolaire et d'éviter tout risque de fermeture de classe.



Il précise que grâce à la création du groupe scolaire, les neuf classes sont maintenues. Cette hausse d'effectifs entraîne même la mise en place d'une demi-classe supplémentaire qui sera rattachée au CP le matin. Une solution interne a déjà été trouvée pour assurer une quatrième ATSEM à mi-temps, dont l'identité sera annoncée prochainement, après en avoir informé l'agent concerné.

En parallèle, même si environ un tiers des enseignants actuels partent (quatre sur une dizaine), la situation reste stable : les départs seront compensés, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres écoles. Il n'y a pas de pénurie annoncée pour les enseignants généralistes, et même pour l'enseignement de l'allemand puisque des enseignants seront bien présents à la rentrée. L'inspection académique avait en effet pris l'engagement de soutenir le groupe scolaire dans cette démarche.

Communication

Aucun point particulier. Denis RAMSTEIN précise que les cours du numérique reprendront en septembre pour les séniors.

Comité technique jumelage

Monsieur le Maire indique que les municipalités se rencontreront du 11 au 14 juillet prochains.

Sécurité Civile

Le comité a été mis à jour et la réception des bulletins de recensement est toujours en cours.

À ce jour, plus d'une centaine de contributions ont déjà été enregistrées, ce qui constitue un retour très positif. Toutes ces données sont en cours de compilation afin de permettre la mise en place de la commission à la rentrée, en vue de lancer les travaux.

POINT 9 – RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION-TERRES D'AVENIR

Commission « Petite Enfance »

Valérie VONARX rend compte de la commission « Petite Enfance » réunie à Bartenheim le 22 mai dernier et à laquelle elle a participé.

Elle rapporte qu'il a été notamment question de la manière d'informer les parents et les futurs parents des différents modes d'accueil individuel et collectif qui existe sur le territoire de Saint-Louis Agglomération et de la création d'un open data de la petite enfance aux services des familles en recherches de moyens de garde.

Elle rapporte également qu'il a été question de la nouvelle sectorisation des relais petite enfance suite à une importante réorganisation interne. Elle évoque également l'écolabélisation des 4 crèches de SLA, de la ville de Saint-Louis et de Bartenheim ainsi que du bilan budgétaire de 2024 marqué par une augmentation importante des coûts d'énergie et des frais de bâtiment. Elle précise que seuls 13% des dépenses d'investissement restent à la charge de SLA ainsi qu'une projection de 19% en reste à charge pour les investissements 2025.



Enfin, la commission réfléchit à créer une instance de réflexion « petite enfance » à l'horizon 2026.

Monsieur le Maire souhaite préciser que la micro-crèche de Rosenau est déjà écolabellisée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle la problématique récurrente de certaines familles nouvellement arrivées dans les villages qui s'orientent automatiquement vers les structures collectives (crèches, périscolaire), sans envisager ou penser aux assistantes maternelles comme solution d'accueil.

Pour l'année en cours, environ six à sept familles n'ont pu être accueillies en structures collectives faute de places disponibles, sur une centaine de demandes. Il rappelle que des places sont encore disponibles chez certaines assistantes maternelles à Rosenau, et qu'il est effectivement donc important de mieux valoriser leur rôle, notamment via les relais d'assistantes maternelles.

L'objectif restant de favoriser une collaboration équilibrée entre les crèches, les périscolaires et les assistantes maternelles, afin de proposer des solutions d'accueil diversifiées et adaptées aux besoins des familles.

Saint-Louis Agglomération

Monsieur le Maire rapporte que lors du dernier conseil d'agglomération du 14 mai deux points essentiels ont été votés à l'unanimité concernant la situation de l'eau.

- Un forfait d'indemnisation mis en place pour aider financièrement les personnes sensibles à l'achat d'eau en bouteilles.
- L'installation d'unités mobiles de traitement de l'eau dont la mise en service est prévue au quatrième trimestre 2025. Ces unités permettront de réduire la teneur en PFAS dans l'eau et par conséquent de retrouver une eau conforme à la réglementation.

Le maire indique suivre personnellement ce dossier, en sa qualité de Vice-Président en charge de l'eau. Il souligne que grâce à l'appui de Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse au niveau administratif sur ce dossier, le calendrier avance particulièrement rapidement.

Enfin, il informe que le dernier conseil communautaire avant la coupure estivale se tiendra le lendemain à 18h, et qu'il y participera accompagné de Mme Nadine WOGENSTAHL, 1^{ère} Adjointe.

POINT 10 – RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES

- Monsieur le Maire informe avoir assisté, en tant que maire de Rosenau et représentant de la SLA, à l'assemblée générale de l'ASCOMADE, l'association qui regroupe les collectivités qui travaillent sur les domaines de l'eau et l'assainissement. Il indique que de plus en plus de collectivités du Grand Est adhèrent à cette association et qu'il n'y aura pas de hausse des cotisations en 2025, ce qui est une nouvelle en ces temps de disette budgétaire.



- Monsieur le Maire informe que le Maire de Bartenheim et lui-même ont été invités mardi 24 juin à 10h par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace Monsieur Frédéric BIERRY à une visite de terrain au siège de la Protection Civile du Haut-Rhin à Bartenheim afin d'évoquer les enjeux liés à notre territoire.

POINT 11 – CALENDRIER

Monsieur le Maire communique quelques dates :

- 7 juillet : Dernière Municipalité avant la pause estivale
- 11 au 14 juillet : Rencontre des municipalités jumelées
- 13 juillet : Fête tricolore avec les amis Foréziens et Landais
- 30 août : 9h30-12h30 : Forum des Associations à l'Escale
- 1^{er} septembre : Rentrée
- 19 septembre : Soirée des lauréats
- 20 et 21 septembre : Rosenau en Balade et Fête des 50 ans du quartier Cambrai

POINT 12 – DIVERS

Monsieur le Maire indique qu'aucune question écrite ni orale n'a été reçue, il propose donc d'appliquer l'article 5 du Règlement intérieur, et clôt la séance du Conseil Municipal à 21h33.

